

AGRICULTURE: Auvergne et Bourgogne concernées par l'aide aux agriculteurs

12 départements vont bénéficier d'une aide émanant du comité national de gestion des risques en agriculture, le CNGRA. Parmi ces départements on compte l'Allier, le Cantal, le Puy-de-Dôme, la Nièvre, la Saône-et-Loire, la Côte-d'Or. Plus de 100 M€ seront répartis en vue d'indemnisations liées à la sécheresse. Les arrêtés vont arrivé dans les prochains jours sur la base de l'avis du CNGRA. Les agriculteurs auront 30 jours pour faire leur demande. Le MINISTERE DE L'AGRICULTURE tient compte du caractère exceptionnel de cette sécheresse et porte, à titre dérogatoire, l'accompte qui pourra être versé en cas de télédéclaration à un niveau de 50 % de l'indemnisation calculée.